



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

Période du mois de décembre 2022

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**
- **CONCLUSION**
- **RECOMMANDATIONS**

● INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste presque inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans son premier rapport au mois de septembre 2022 au cours de la 51^{ème} session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que : *la situation des droits de l'homme n'a pas changé de manière substantielle et pérenne au Burundi*. Parmi les facteurs de risque mis en avant par le Rapporteur Spécial, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ».

Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti présidentiel concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans

ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Le Rapporteur Spécial ne note pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, **trente-trois (33) cas** d'assassinats ainsi que **huit (8) cas** d'atteintes à l'intégrité physique ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de deux ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression continue.

Ainsi pour cette période du mois de décembre 2022, l'ACAT-Burundi a pu répertorier **trente-trois (33) cas** d'assassinats.

1. En date du 01 décembre 2022, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de Lionel NZOYISABA a été arrêté par les imbonerakure sur la colline de NYABIKERE de la zone de MUSENYI en commune de MPANDA de la province de BUBANZA pour des accusations de vol. La victime a été battue par ses bourreaux, puis amené au commissariat communal de MPANDA. L'OPJ (Officier de Police Judiciaire) qui l'a interrogé, l'a par la suite mis au cachot et c'est plus tard qu'il a réalisé que sa santé se détériorait qu'il a décidé de le conduire à l'hôpital de MPANDA. Ce militant du CNL a par la suite succombé à ses blessures le lendemain. Les militants du CNL réfutent les accusations de vol portées contre la victime et parlent d'un assassinat à caractère politique et demandent que les coupables soient traduits en justice et punis selon la loi.
2. En date du 02 décembre 2022, un corps sans vie poignardé de Patrick NIYOKWIZERA, un motard qui résidait au site des déplacés de MUTAHO en province Gitega a été retrouvé sur la colline et commune MUTAHO non loin d'un poste de police. La victime s'était rendu le soir de l'incident dans un cabaret de la localité mais elle n'était pas rentrée. Ses proches ont été informé par téléphone, arrivés sur les lieux ils l'ont trouvé mort assassiné. Le lendemain les autorités administratives et policières ont intimé l'ordre à la famille d'enterrer la victime sans effectuer des enquêtes ce qui laisse des doutes sur ce meurtre.
3. En date du 02 décembre 2022, neuf (9) corps sans vie non identifiés et en décomposition, habillés en tenues militaires de l'armée de la République Démocratique du Congo ont été découverts dans la forêt naturelle de la KIBIRA au niveau de la colline GAFUMBEGETI en zone BUTAHANA, commune MABAYI de la province CIBITOKÉ. Ces corps ont été enterrés sur place sur ordre des autorités administratives locales.
4. En date 04 décembre 2022, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert sur la colline de KARURAMA près de la rivière RUSIZI au niveau de la 7ème transversale de la commune de RUGOMBO dans la province de CIBITOKÉ. Ce corps a été immédiatement enterré sur le lieu par des imbonerakure sur ordre des autorités communales sans procéder aux

enquêtes afin de connaître les circonstances dans lesquelles cet homme a été tué ainsi que les identités des présumés auteurs.

5. En date du 05 décembre 2022, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom d'Alice NTAHOKAGIYE a été retrouvé au quartier 9 de la zone de NGAGARA de la commune NTAHANGWA en Mairie de Bujumbura devant la porte de l'ancienne usine à café dénommé SODECO. La victime avait été amenée de nuit dans un état critique par des agents de sécurité du Général de brigade de police connu sous le nom de Isidore NDIHOKUBWAYO au cachot de la zone de NGAGARA, ligotée avec un autre homme dont le sort reste inconnu, mais l'OPJ de garde a refusé de les recevoir. Le lendemain, le corps d'Alice a été retrouvé tandis que l'homme avec qui elle était, reste introuvable. Ce haut grade de la police devrait être interrogé pour faire la lumière sur ce crime ignoble au moment où seuls les policiers ont comparu devant la justice.
6. En date du 05 décembre 2022, un corps sans vie et en décomposition d'une femme non identifiée a été retrouvée sur la colline de RUSOSORO de la commune RUGOMBO en province de CIBITOKÉ. Ce corps a été immédiatement enterré sur ordre de l'administration locale sans procéder à des enquêtes.
7. En date du 05 décembre 2022, un corps sans vie ligoté d'un homme non identifié a été découvert au bord de la rivière MUREMBWE au pied de la colline et commune de SONGA en province de BURURI. Les autorités administratives de cette contrée ont immédiatement ordonné l'enterrement de ce corps sans que des enquêtes ne soient menées.
8. En date du 06 décembre 2022, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline de MPARAMBO I au bord de la rivière NYAKAGUNDA en commune de RUGOMBO de la province de CIBITOKÉ. Le corps a été vite enterré sur le lieu sur ordre des autorités administratives sans effectuer des enquêtes préalables en vue de connaître les mobiles de la mort.

9. En date du 06 décembre 2022, un corps sans vie d'un garçon d'une dizaine d'années a été découvert au port de pêche de RUMONGE. Ce corps a été amené à la morgue de l'hôpital de RUMONGE. Les circonstances de la mort cet adolescent n'ont pas été identifiées.
10. En date du 06 décembre 2022, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom de Catherine MUKAKANYENKORE a été retrouvé à son domicile situé sur la colline MARIZA de la commune NTEGA, province KIRUNDO. La victime a été assassinée à coups de pioches par des individus non identifiés. Aucun suspect n'a été arrêté.
11. En date du 06 décembre 2022, un corps sans vie d'un homme non identifié a été trouvé dans la réserve naturelle de MUREHE située sur la colline GATETE de la commune BUSONI en province KIRUNDO. Les circonstances de la mort de cet homme ne sont pas encore connues. Le corps de la victime a immédiatement été enterré sur ordre d'Asmani, Chef de cette colline sans procéder à des enquêtes pour élucider les circonstances de cette mort.
12. En date du 08 décembre 2022, un homme connu sous le nom d'Ezéchiel NZOYIKORERA, résidant sur la colline et zone de MUZINDA en commune de RUGAZI de la province de BUBANZA a été poignardé à mort par un autre imbonerakure à la suite d'un malentendu lié à une somme de mille Francs Burundais (1000FBu) que la victime réclamait auprès de son bourreau après avoir vendu son téléphone. Le bourreau du nom de Jean Paul MUHIRE a pris la fuite après son forfait.
13. En date du 13 décembre 2022, un corps sans vie de Pierre NGENDANZI, ex-FAB (Forces Armées Burundaises) à la retraite a été retrouvé non loin de son domicile dans la vallée située entre les collines RUHANDE et GISHUBI dans la province de Gitega. La victime a été attaquée par des individus non identifiés lorsqu'il se rendait chez lui en provenance du marché de GISHUBI. Les auteurs ainsi que les mobiles de ce meurtre n'ont pas été identifiés.

14. En date du 14 décembre 2022, un corps sans vie et non identifié d'un homme a été découvert sur la colline KAGAZI de la commune RUGOMBO en province CIBITOKÉ. Les auteurs ainsi que les circonstances dans lesquelles cet homme a été assassiné restent inconnus. Des habitants de cette localité disent avoir vu le véhicule du responsable de Service National des Renseignements dans cette province passée au lieu de la découverte du corps puis il est reparti si vite, l'entourage pense que ce ne soit ce même véhicule qui aurait déposé ce corps. L'administrateur communal a vite ordonné l'enterrement de ce corps sans que des enquêtes ne soient menées pour connaître les circonstances de la mort.

15. En date du 16 décembre 2022, le corps sans vie ligoté de Rémy BAYISABE a été retrouvé tout près de son domicile situé sur la colline MUYANGE-KAVUMU de la commune MUGAMBA en province BURURI. La victime présentait des blessures au niveau du cou. Les auteurs ainsi que les circonstances de la mort de cet homme n'ont pas été identifiés.

16. En date du 17 décembre 2022, deux (2) personnes connues sous les noms de Selemani MAJAMBERE et son épouse Espérance NIYONKURU ont été assassinés à leur domicile, leur enfant blessé, dans une attaque à la grenade sur la colline de KOBERO de la zone BUTARUGERA en commune BUTIHINDA, de la province de MUYINGA. Les assassins ont défoncé la fenêtre de la chambre des victimes et y ont lancé cette grenade. Selemani MAJAMBERE et son enfant ont été évacués vers l'hôpital MUYINGA, mais le papa a fini par rendre son âme à l'hôpital de Ngozi où il a été transféré des suites de ses blessures. Les auteurs ainsi que les mobiles de ces meurtres ne sont pas encore connus.

17. En date du 19 décembre 2022, un homme connu sous le nom d'Ezéchiel MANIRAKIZA a été assassiné à son domicile par balles tirées par un policier Caporal Ferdinand NDIKURIYO. Cela s'est passé sur la colline GISITWE en zone et commune de NTEGA de la province de KIRUNDO. Une dispute entre le policier et la victime serait l'élément déclencheur de ce forfait. Les habitants de cette localité déplorent que les policiers fassent couramment

usage de leurs armes de façon inappropriée et demandent que ce genre d'actes soient sévèrement punis afin de dissuader d'autres et de prévenir ce genre d'incident.

18. En date du 19 décembre 2022, un corps sans vie d'un petit enfant prénommé Fiston, étranglé à l'aide d'une corde a été retrouvé non loin du domicile de ses parents dans un boisement situé sur la colline de GATONGATI de la zone de GITABA en commune et province de RUTANA. L'enfant avait été porté disparu la veille lorsqu'il revenait de chez son grand-père. Les circonstances de la mort de cet enfant restent inconnues.

19. En date du 27 décembre 2022, un corps sans vie décapité et non identifié a été retrouvé sur la colline BUKEYE de la commune NYANZA-LAC en province de MAKAMBA. L'administration a vite ordonné l'enterrement de ce corps sans procéder à des enquêtes pour connaître les circonstances de la mort de cet homme ainsi que son identité mais également les auteurs présumés de son assassinat.

20. En date du 28 décembre 2022, le corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Samson NZAMBIMANA a été retrouvé sur la colline de MUREHA de la zone de GASURA en commune MBUYE de la province de MURAMVYA. La victime a été assassinée à coups de gourdins par des individus non identifiés. Les auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus.

21. En date du 30 décembre 2022, un élève connu sous le nom de Lahay Roy NIYERA a été assassiné par balles par un soldat sur la 4ème transversale de la colline de NYAMITANGA, dans la commune de BUGANDA de la province de Cibitoke. La victime serait victime d'avoir jeté de la boue par erreur à ce soldat qui a mal réagi en lui jetant dessus. Les proches de la victime demandent que l'auteur de l'assassinat de cet enfant soit puni selon la loi.

22. En date du 30 décembre 2022, trois (3) corps sans vie en décomposition de femmes non identifiées ont été découverts non loin de la rivière RUSIZI sur la 3ème transversale de la colline de MPARAMBO II de la commune de RUGOMBO en province de CIBITOKÉ. Tous ces corps ont été enterrés sur

l'ordre de Gilbert MANIRAKIZA l'administrateur de la commune de RUGOMBO sans que des enquêtes ne puissent être menées pour déterminer les auteurs ainsi que les circonstances dans lesquelles elles ont été assassinées ainsi que les identités des victimes.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de décembre 2022.

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besoins par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **huit (8)** cas d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés durant ce mois de décembre 2022.

- **TORTURE**

1. En date du 18 décembre 2022, un ancien chef de la colline de MUYANGE de la commune de NYANZA-LAC en province de MAKAMBA, connu sous le nom de Patrice NTIGANZWA, militant du parti UPRONA (Union pour le Progrès National) a été battu et blessé par deux imbonerakure dans un bistrot situé sur la même colline de MUYANGE. La victime rentrait chez lui lorsque ces imbonerakure dont Jean Bosco NTAKIRUTIMANA et un certain Charles l'ont arrêté et l'ont emmené à l'intérieur du bistrot et l'ont frappé à plusieurs reprises l'accusant d'avoir tué le père de Charles durant la crise politique de 1993 après l'assassinat du Président NDADAYE Melchior. La victime a été évacué dans un état critique vers l'hôpital de NYANZA-LAC tandis que ces tortionnaires restent libres.
2. En date du 24 décembre 2022 un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom d'Astère HAKIZIMANA a été arrêté et

battu par les imbonerakure dirigés par un certain MAJAMBERE, leur chef sur la colline KABUYE, zone et commune RUHORORO, province Ngozi. Les mobiles de ces actes ne sont pas encore connus mais les responsables du parti CNL sur cette colline dénoncent une agression à caractère politique et demandent que les auteurs de ces actes soient traduits en justice et punis selon la loi.

▪ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. En date du 06 décembre 2022, Joachim HAKIZIMANA résidant sur la 15ème transversale de la zone MARAMVYA en commune MUTIMBUZI de la province BUJUMBURA a été blessé à coups de machette au niveau du bras et de la jambe par Séraphine BARAKEKENWA, responsable de la Ligue des femmes du parti CNDD -FDD, accompagnée par sa fille du nom d'Evelyne RUKUNDO et un imbonerakure du nom de Jovanis MPAWENIMANA. Les mobiles de cette agression seraient que la victime n'est pas native de la zone MARAMVYA et que par conséquent n'a pas droit d'avoir une parcelle dans cette zone. La victime a été évacuée vers l'hôpital tandis que ses bourreaux ont été arrêtés trois jours après et conduits au parquet de Bujumbura, puis condamnés à 2 ans de prison.
2. En date du 09 décembre 2022, une femme connue sous le nom de Médiatrice IRAKOZE, qui fait du commerce ambulancier en Mairie de Bujumbura a été sauvagement battue par les policiers l'accusant de commercer de façon ambulatoire. La jeune femme a été piétinée, battue et traînée à terre par ces bourreaux avant d'être emprisonnée à la SOGEMAC (Société de Gestion du Marché Central de Bujumbura), puis au BSR (Bureau Spécial de Recherche), les habitants ayant vu cette scène de torture déplorent le manque d'humanité de la part des policiers qui au lieu d'amener la victime au centre de soins l'ont emprisonnée alors qu'elle était dans un état critique suite aux coups et blessure que ces derniers lui avaient infligée. Les auteurs de cette violence restent libres quoiqu'ils soient connus de la hiérarchie policière.

3. En date du 10 décembre 2022, un policier du nom de Nestor NDAYITWAYEKO, chauffeur du Directeur Général de l'aménagement du territoire a été blessé poignardé par un imbonerakure nommé MUSAFIRI, vendeur de la viande grillée au quartier MUSIVYA de la zone, commune et province RUTANA. La victime demandait d'être servi en viande grillée ce que le vendeur a refusé et une bagarre s'est éclatée entre eux avant que MUSAFIRI ne poignarde ce policier au niveau de la poitrine. La victime a été évacuée vers l'hôpital de RUTANA avant d'être transféré à l'hôpital de KIBUYE en province de GITEGA.
4. En date du 11 décembre 2022, un certain Tony HATEGEKIMANA résidant à l'endroit appelé communément « Ku MBAHO » au quartier GISYO de la zone KANYOSHA en commune MUHA de la Mairie de Bujumbura a été blessé par des Imbonerakure en patrouille nocturne. La victime a été battu et ses biens emportés par ses bourreaux. Elle a été conduite dans une structure de soins de la localité où il a passé deux semaines en train d'être prise en charge. Ses tortionnaires n'ont pas été inquiétés.
5. En date du 12 décembre 2022, Dieudonné HAKIZIMANA, résidant au quartier KAJIJI de la zone KANYOSHA en commune MUHA de la Mairie de Bujumbura a été attaqué et blessé à coups de machettes lorsqu'il rentrait et tous ses biens dont l'argent ont été volés par un groupe d'imbonerakure en patrouille nocturne. Ceux qui l'ont attaqué n'ont pas été inquiétés.
6. En date du 21 décembre 2022, un certain NDAYISENGA, militant du parti CNDD-FDD (parti au pouvoir) a été battu et blessé sur son chemin de retour du marché de BUHIGA lorsqu'il est arrivé sur la colline MWOYA de la même commune en province KARUZI. La victime a été dépouillé d'une somme d'argent de 120.000fbu par ces bourreaux avant qu'ils ne prennent le large. La victime a été évacué vers le centre de santé de BUHIGA pour y recevoir des soins tandis que les auteurs de cette agression restent introuvables.

- **CONCLUSION.**

Le mois de décembre 2022 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continue des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire.

- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ User de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face à la récurrence de violations de droits de l'homme.

- **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suivre de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.